



# GUIDE DES PARENTS

ÉTÉ 2022

CAMPs DE JOUR

Loisirs récréatifs  
et communautaires de  
**Rosemont**



En partenariat avec

Rosemont  
La Petite-Patrie

**Montréal**

# TABLE DES MATIÈRES

|  |       |
|--|-------|
| Objectifs du camp de jour .....                      | 3     |
| Horaire des activités .....                          | 4     |
| Les arrivées et les départs au camp de jour.....     | 4     |
| Heure d'arrivée au camp de jour.....                 | 5     |
| Les arrivées et les départs des enfants.....         | 5     |
| Procédure à l'arrivée au camp .....                  | 6     |
| Service de garde du camp de jour.....                | 7     |
| Ce que l'enfant doit apporter à tous les jours ..... | 8     |
| Ce que l'enfant doit éviter d'apporter.....          | 8     |
| Chandails du camp de jour .....                      | 9     |
| Sorties et/ou activités spéciales .....              | 9     |
| Sécurité au camp de jour.....                        | 10-11 |
| Code de vie du camp de jour.....                     | 12-13 |
| Cas d'indiscipline .....                             | 13    |
| Intervenant(e) psychosocial(e).....                  | 14    |
| Journal hebdomadaire.....                            | 14    |
| PALIM .....  | 15    |
| Tremplin santé.....                                  | 15    |
| Comment nous rejoindre .....                         | 16    |
| Merci à nos collaborateurs .....                     | 17    |

# OBJECTIFS DU CAMP DE JOUR

Notre but principal pour cet été est d'assurer le plaisir et la sécurité des participants et de nos équipes même si nous savons qu'il n'y a pas de risques zéro. Cet été, plus qu'à l'habitude, la collaboration entre vous et notre organisme sera primordiale. Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour respecter les mesures d'hygiène que nous avons établie à partir de l'institut national de la santé publique (INSP) ainsi que de l'association des camps du Québec (ACQ). Si vous avez des questions, la coordination des camps de jour et la direction de l'organisme se feront un plaisir de vous répondre le plus clairement possible. Il s'agit d'un défi pour tous, c'est pourquoi nous souhaitons pouvoir travailler avec vous dans le respect et la bonne humeur.

**Les mesures sanitaires établies que nous suivrons cet été ont été basées sur ces 6 principes:**

- 1. Exclusion des personnes symptomatiques des lieux du camp;**
- 2. Respecter les consignes d'isolement lorsqu'elles s'appliquent;**
- 3. Appliquer l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire;**
- 4. Favoriser les mesures de distanciation physique;**
- 5. Favoriser les activités extérieures;**
- 6. Assurer un nettoyage et une désinfection des objets et surfaces fréquemment touchés.**

**Les objectifs que nous poursuivons dans le cadre de nos Camps de jour sont les suivants :**

- Permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement sécuritaire.
- Faire en sorte que les enfants aient du plaisir et s'amuse.
- Susciter chez eux l'intérêt pour les activités de plein air.
- Leur permettre d'évoluer dans une vie de groupe stimulante.
- Donner l'opportunité aux jeunes de développer leurs habiletés et faire en sorte qu'ils en acquièrent de nouvelles.
- Faire vivre aux enfants de nouvelles expériences.
- Favoriser les saines habitudes de vies.
- Favoriser la gestion responsable des matières résiduelles (déchets).

La programmation des activités a été structurée de façon à ce que les employés (es) et les enfants puissent atteindre cette mission, ces objectifs.



## HORAIRE DES ACTIVITÉS

Nos activités se déroulent du lundi au vendredi, selon l'horaire-type suivant :

**TOUS LES JOURS  
DE 9 H 30 À 15 H 30**



## LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS au CAMP DE JOUR

Chaque entrée de site sera approvisionnée en gel hydroalcoolique. Une station de lavage de main sera également mise à la disposition des groupes à l'extérieur du camp de jour.

Si vous désirez discuter avec l'animateur ou la coordination, le tout se fera à distance de 1 m.

L'arrivée et le départ des enfants se feront à l'extérieur sauf en cas de pluie.

**Camp Masson :** Dans la cour de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf.

**Camp Sainte-Bernadette :** Dans le parc Sainte-Bernadette situé à l'arrière de l'école Sainte-Bernadette.

**Camp Alphonse-Desjardins :** Dans les espaces verts aux abords de l'école Vincent Massey.

Si le temps ne permet pas d'être dehors, chaque groupe d'âge aura sa propre entrée afin de respecter les bulles-groupe.

Un plan aérien des sites des camps de jour vous sera envoyé avec les entrées et les sorties identifiées selon le groupe d'âge.

# HEURE D'ARRIVÉE AU CAMP DE JOUR



Par mesure de sécurité, il est très important qu'en matinée, **les enfants ne se présentent pas au camp plus de 5 minutes avant le début des activités**; sinon, les enfants seront envoyés au service de garde et les parents devront payer les frais exigés.

De plus, les parents qui n'inscrivent pas leurs enfants au service de garde et qui viennent les chercher à la fin de la journée, se doivent de le faire dans les 10 minutes suivant la fin des activités. À défaut de quoi, les enfants seront **envoyés directement au service de garde** et les parents devront alors **défrayer les frais exigés**.

## LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS DES ENFANTS

Chacun de nos animateurs disposent d'une liste de présences des enfants de leur groupe.

L'animateur prend les présences de façon systématique (en cochant sur sa liste) au début et à la fin de la journée.

En fin de journée, les animateurs du camp de jour distinguent les participants qui vont au service de garde de ceux qui vont à la maison. Pour les enfants qui vont au service de garde, les animateurs du camp de jour vont les reconduire au service de garde.

Pour les enfants qui quittent avec leurs parents ou leurs tuteurs, ces derniers doivent signer la liste de présence des animateurs à l'effet qu'ils ont bel et bien quittés avec leurs enfants respectifs.

Pour les enfants qui quittent seuls, les animateurs doivent s'assurer qu'ils ont serré la main de ces enfants avant qu'ils ne quittent le site du camp de jour.

À moins d'indications contraires des parents, aucun enfant n'est autorisé à quitter durant la journée. En matinée, les enfants se rassemblent sur le site du camp de jour en vue de leur journée d'activité, et en fin de journée, tous les enfants reviennent sur le site du camp de jour pour le départ.

L'animateur est informé par la coordination du camp de jour si un participant est autorisé à partir avec une autre personne que ses parents ou son tuteur légal.

Si une personne vient chercher les enfants (autre que celle autorisée sur la fiche d'inscription des enfants) cette dernière devra présenter une pièce d'identité avec photo, témoignant de son authenticité, sans quoi, cette personne ne pourra quitter avec les enfants. Dès lors, les animateurs du camp de jour se réfèrent à la coordination du camp de jour pour que cette dernière fasse le suivi auprès des parents des enfants concernés.

# PROCÉDURE À L'ARRIVÉE AU CAMP

Nous nous baserons sur les recommandations et directives de la Santé publique et dépendamment de l'évolution de ces dernières nous nous adapterons en conséquence que ce soit dans le renforcement de nos mesures ou dans leur assouplissement.

## VOICI LES CRITÈRES D'EXCLUSION D'UN ENFANT:

- Les enfants atteints de la COVID-19
- Les enfants présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19
- Mal de gorge
- Difficultés à respirer
- Toux
- Perte de goût ou de l'odorat
- Douleur thoracique
- Fièvre
- Les enfants qui reviendront de voyage
- Les enfants ayant eus des contacts avec une personne déclarée positive à la COVID-19
- Les enfants en attente d'un résultat de test de la COVID-19

**Une fois que l'enfant est autorisé à participer au camp de jour, il suivra le protocole de désinfection des mains et sera reconduit à son groupe.**

**Les parents ne pourront pas entrer dans le périmètre du camp de jour.**

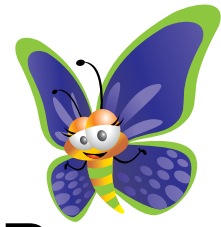


Un plan aérien des camps de jour vous sera envoyé avec les entrées/sorties identifiées selon le groupe d'âge. Des signalisations seront affichées afin de respecter le 1 m lors de l'arrivée et le départ. Nous vous demandons de les respecter.

**LE SERVICE DE GARDE  
EST EN OPÉRATION DU  
LUNDI AU VENDREDI,  
DE 7 H À 9 H 30 (BLOC AM)  
ET DE 15 H 30 À 18 H  
(BLOC PM).**



# SERVICE DE GARDE DU CAMP DE JOUR



Il en coûte 6 \$ par bloc utilisé pour un maximum de 50 \$ par semaine.

- Les frais sont payables au moment même de l'inscription;
- L'inscription au service de garde est obligatoire pour le fréquenter

Bloc Am : 7 h à 9 h 30 /  
Bloc Pm : 15 h 30 à 18 h.

- Un avant-midi constitue un bloc et un après-midi constitue un autre bloc.  
Vous ne payez que pour les blocs que vous désirez utiliser.
- En soirée, les parents qui viennent chercher leurs enfants après 18 h devront déboursier 5 \$ / enfant pour 10 minutes de retard.

**Le service de garde se tiendra dans le gymnase ou dans une salle du camp et ou dans la cour d'école. Lors de cette période, les animateurs du service de garde animent des jeux et activités, en plus de mettre à la disposition des jeunes des jeux de société, du matériel d'arts plastiques, du matériel sportif, etc.**

Le service de garde est en service du lundi au vendredi, de 7 h à 9 h 30 et de 15 h 30 à 18 h. Ces heures sont adaptées en fonction des sorties/ activités spéciales mises de l'avant lors du camp de jour. Durant les blocs du service de garde, les animateurs animeront des jeux et activités, en plus de mettre à la disposition des jeunes des jeux de société, du matériel d'arts plastiques, du matériel sportif, etc.

**L'inscription au service de garde est obligatoire pour le fréquenter.**

Par mesure de sécurité, nous demandons à tous les parents de présenter une pièce d'identité lors de leur première visite au camp de jour. Seules les personnes mentionnées dans le dossier d'inscription seront autorisées à quitter avec votre enfant. Un animateur sera présent à l'accueil pour prendre en charge votre enfant et vous demandera alors de bien vouloir inscrire vos initiales sur notre feuille de présence.

**Aucun retard n'est toléré pour l'acquittement de frais de garde. Le camp de jour se réserve le droit de refuser un enfant au service de garde si des frais sont impayés.**

## **Vous ne connaissez pas encore vos besoins en service de garde pour cet été ?**

Ce n'est pas grave, car vous avez jusqu'au vendredi midi de la semaine précédente pour faire vous-même l'inscription de votre enfant au service de garde en vous rendant directement sur notre site internet.

L'inscription au service de garde se fait par semaine, vous pourrez choisir vous-mêmes les blocs dont vous aurez besoin pour la dite semaine ce qui vous procure plus de flexibilité tout en assurant l'inscription préalable et une prise en charge sécuritaire de votre enfant.

### **Date limite maximum pour l'inscription au service de garde - Été 2019**

|                  |                                     |
|------------------|-------------------------------------|
| <b>Semaine 1</b> | <b>17 juin 2022, avant midi.</b>    |
| <b>Semaine 2</b> | <b>30 juin 2022, avant midi.</b>    |
| <b>Semaine 3</b> | <b>8 juillet 2022, avant midi.</b>  |
| <b>Semaine 4</b> | <b>15 juillet 2022, avant midi.</b> |
| <b>Semaine 5</b> | <b>22 juillet 2022, avant midi.</b> |
| <b>Semaine 6</b> | <b>29 juillet 2022, avant midi.</b> |
| <b>Semaine 7</b> | <b>5 août 2022, avant midi.</b>     |
| <b>Semaine 8</b> | <b>12 août 2022, avant midi.</b>    |

*\*Si vous préférez utiliser le service de garde au jour le jour sans inscription au préalable, sachez qu'il vous en coûtera 8 \$ par bloc.*

# CE QUE L'ENFANT DOIT APPORTER À TOUS LES JOURS

Lorsque l'enfant vient au camp de jour, voici ce qu'il doit apporter avec lui en tout temps :



## SUR LUI;

- chapeau ou casquette ;
- tenue sportive ou décontracté ;
- espadrilles ou souliers fermés (pas de sandales) ;
- Épipen (s'il y a lieu).

## DANS SON SAC À DOS :

- costume de bain et serviette à tous les jours, même si l'horaire n'inclut pas d'activités aquatiques ou que la température ne semble pas clémente le matin ;
- crème solaire.

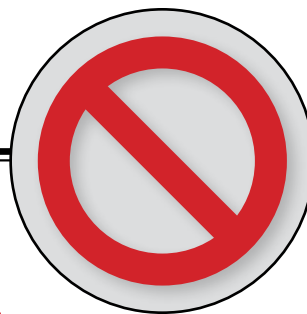
## DANS SA BOÎTE À LUNCH ;

- lunch froid santé ;
- plusieurs collations ;
- gourde d'eau (réutilisable).

Idées de recettes pour les boîtes à lunch :

<http://www.trempainsante.ca/recettes>

## CE QUE L'ENFANT DOIT ÉVITER D'APPORTER



Lorsque l'enfant fréquente le Camp de jour, **IL DOIT ÉVITER D'APPORTER :**

- Des aliments contenant des noix et/ou arachides. PENSEZ AUX AUTRES !!!!
- De la gomme à mâcher.
- Des bijoux.
- Des appareils électroniques (I-Pod, I-Phone, MP3, etc.)
- De l'argent, surtout lors des sorties. L'achat de nourriture dans les machines distributrices / casse-croûte lors des heures de camp est interdit.
- Des jeux/jouets de toutes sortes. Si l'enfant apporte des jeux/jouets au Camp de jour, nous ne sommes pas responsables des bris, pertes ou vols qui pourraient survenir à ces objets. De plus, si l'enfant apporte de telles choses, elles seront confisquées par les moniteurs pour être remises aux parents.



# CHANDAILS DU CAMP DE JOUR

Pour leur sécurité, il est très important que les enfants portent le chandail du camp de jour lors des sorties, puisqu'il est ainsi plus facile pour nos animateurs de repérer les enfants sur les différents sites.

Les chandails à l'effigie du camp de jour seront remis directement aux jeunes durant leur première semaine de camp de jour.

Pour les jeunes inscrits à plusieurs camps de jour des Loisirs Récréatifs et Communautaires, nous remettrons le chandail à l'enfant selon le lieu de sa première semaine de fréquentation.

Nous vous suggérons fortement d'inscrire sur l'étiquette du chandail, le prénom et le nom de famille de votre enfant. Cette mesure préventive réduit de beaucoup la chance de perdre le chandail et devoir en racheter un en cours de saison.



## SORTIES ET/OU ACTIVITÉS

# SPÉCIALES

Le coût des sorties/activités spéciales est inclus dans le prix du camp de jour et aucun frais additionnel ne vous sera demandé pour celles-ci. Les enfants font une ou deux de ces activités par semaine. Les sorties/activités spéciales ont toujours lieu au moment prévu, à moins que la température nous en empêche ; si la mauvaise température persiste, les activités prévues seront annulées et ou remis au lendemain (selon la disponibilité).

La programmation des sorties se trouve dans les journaux hebdomadaires du camp de jour. Nous faisons tout notre possible pour respecter les horaires. S'il vous plaît, soyez compréhensifs, nous ne contrôlons pas l'horaire des autobus ni le trafic !

# SÉCURITÉ AU CAMP DE JOUR



Soyez certain que tous les membres des Loisirs Récréatifs et Communautaires de Rosemont applique l'ensemble des règles de sécurité exigées par la ville de Montréal tout au long de l'été. Nous avons un protocole pour les sorties, les activités aquatiques et pour les accidents.

## Formations des animateurs

Les animateurs que nous embauchons possèdent tous une formation en secourisme et en réanimation cardiorespiratoire. De plus, ils ont tous réussi avec succès la formation d'animateur (DAFA) qui est offert par un organisme reconnu par l'Association des Camps du Québec et qui constitue une exigence de base pour pouvoir agir à titre d'animateur au sein d'un camp de jour.

Comme à chaque année, nous accordons une attention bien particulière à la SÉCURITÉ, notamment à la sécurité en milieu aquatique et en situations d'urgence.

## Fiche de santé des employés

Nos équipes devront respecter les consignes émises par la santé publique. Elles seront soumises à des questionnaires avant chaque quart de travail. Voir Annexe 3.

## Natation pour les 5-7 ans

En vertu du règlement aquatique de l'arrondissement de Rosemont – La-Petite-Patrie, les jeunes âgés de moins de 8 ans ne peuvent être admis dans les piscines, à moins de respecter un ratio de 1/3, ce qui est impossible à réaliser avec le nombre d'employés que nous avons au sein de notre organisation. Dès lors, les 5-7 ans fréquentent les patageoires pour se baigner.



## Crème solaire

Il est obligatoire que les parents fournissent une crème solaire à leurs enfants (nous recommandons une crème solaire de FPS 30 au minimum). Si l'enfant éprouve de la difficulté à l'appliquer, l'enfant peut demander la coopération d'un ami. Les animateurs et les aides-animateurs ne doivent pas appliquer eux-mêmes la crème solaire sur la peau des enfants. Il s'agit là d'un règlement auquel nous devons nous conformer. Si les parents désirent que les animateurs et les aides-animateurs aident leurs enfants à appliquer leur crème solaire, ils devront fournir une autorisation écrite et signée au coordonnateur (trice). Nous vous recommandons fortement de fournir cette autorisation, surtout pour les groupes de 5-7 ans.

Il est à noter qu'à la plage (contrairement à la piscine), les enfants peuvent conserver leur chandail sur eux pour se baigner.

## Nouveau ratios de sécurité

Nos ratios pour l'été 2022 seront les suivants :

- 4 ans : 1 moniteur pour 8 enfants
- 5-6 ans : 1 moniteur pour 10 enfants
- 7-8 ans : 1 moniteur pour 12 enfants
- 9-13 ans : 1 moniteur pour 15 enfants

### **Maladies**

Aucun enfant malade (fiévreux, contagieux ou autres) ne peut être admis au Camp de jour. Lorsque l'animateur se rend compte de l'état malade d'un enfant, le parent est immédiatement avisé afin qu'il vienne chercher l'enfant. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical attestant la non-contagion devra être remis au coordonnateur (trice) du camp de jour au retour de l'enfant, à défaut de quoi l'enfant ne pourra réintégrer son groupe.

### **Médicaments**

Les animateurs seront autorisés à donner des médicaments à un enfant seulement si ceux-ci sont accompagnés d'une autorisation écrite remise au préalable au coordonnateur (trice), datée et signée du parent de l'enfant concerné. De plus, les médicaments doivent être munis d'une prescription médicale originale et récente précisant :

- le nom de l'enfant.
- le nom du médicament.
- le dosage.
- l'heure et la durée d'administration (nombre de jours).

### **Poux**

Si votre enfant éprouve un problème de poux, vous devez le garder à la maison tant et aussi longtemps que le problème ne sera pas résolu. Veuillez prendre note que pour revenir au camp de jour, l'enfant devra avoir en sa possession un certificat MÉDICAL attestant de sa guérison OU la facture prouvant l'achat des produits de traitements; l'enfant ne pourra pas réintégrer le camp de jour tant et aussi longtemps qu'une de ces preuves n'aura pas été présentées. Si l'enfant se présente au camp de jour sans preuve, il sera retourné à la maison. Il en va de la santé de l'ensemble des enfants du camp de jour.

### **Accidents/incidents**

Si un enfant est victime d'un accident lors d'une journée et que cela nécessite son hospitalisation, le parent (ou la personne à joindre en cas d'urgence) sera aussitôt contacté afin de lui indiquer le nom de l'hôpital où a été conduit l'enfant par l'ambulance.

Les frais de transport par ambulance sont entièrement défrayés par l'organisme. Lorsqu'un enfant est envoyé en ambulance, il est accompagné par un membre de l'équipe de travail du camp de jour, jusqu'à l'arrivée des parents ou de la personne à joindre en cas d'urgence.

En cas d'accidents mineurs et ou incidents, nous complétons un rapport d'information que nous vous demandons de bien vouloir signer. Ce rapport a pour but de vous informer : de toute altercation entre deux enfants, petite blessure ou incident, et ou comportement problématique.



# CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR

## Mesures supplémentaires : COVID-19

---

Les mesures suivantes seront mises en place pour la sécurité de vos enfants et de nos équipes :

- Aucune tolérance pour les comportements suivants : tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire, craché sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle.
- Les cas suspects (présence de symptômes) seront traités comme des cas confirmés. Toutes nos procédures d'urgence seront envoyées par courriel.
- Des affiches seront installées dans le camp de jour pour le maintien de la distanciation physique, le lavage des mains et l'étiquettes respiratoires.
- Des routines d'hygiène strictes pour le lavage des mains. Voici quelques moments propices :
  - à l'arrivée au camp;
  - au début et à la fin de chaque activité;
  - avant d'aller aux toilettes et immédiatement après;
  - avant les collations et les repas;
  - après s'être mouché ou lorsque les mains sont souillées

Dans la mesure où le lavage des mains n'est pas facilement accessible, chaque animateur aura du gel hydroalcoolique pour eux et les enfants.

- Un local sera réservé pour l'infirmerie. Le local sera réservé exclusivement à cet effet.
- Si un participant développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût), il sera isolé en attendant que la personne qui en est responsable vienne la chercher. La coordination assurera sa surveillance et devra porter les équipements de protection individuelle (masque, visière, gants). Voir annexe 5.

- 
1. Le bon fonctionnement du camp de jour ne peut se faire que dans la politesse et dans le respect des animateurs, des enfants, de la direction, des concierges, des parents, des chauffeurs d'autobus, des responsables sur les lieux de sorties, de soi, des équipements et des installations. La politesse et le respect vont également dans le sens de respecter tous les enfants et les adultes rencontrés lors des sorties.
  2. En aucun temps et sous aucun prétexte, l'intimidation, ni le harcèlement ne seront tolérés, sous peine d'expulsion (en cas de situation extrême).
  3. Les enfants vont voir l'animateur ou l'aide-animateur lorsque ça ne va pas avec un ami.
  4. Advenant des problèmes de conduite, les responsables du camp de jour se verront dans l'obligation de communiquer avec les parents de l'enfant concerné afin de trouver des moyens pour corriger la situation. Le camp se réserve le droit d'expulser un enfant (voir la section sur les cas d'indiscipline, plus bas).
  5. Il est obligatoire de porter le chandail du camp de jour lors des sorties.

6. Les enfants doivent avoir à tous les jours : un lunch froid, une gourde d'eau, un chapeau et de la crème solaire qu'ils devront eux-mêmes s'appliquer. Les vêtements doivent être appropriés à la température du jour et aux activités (ne pas oublier d'apporter sa serviette et son maillot de bain quotidiennement, même lors de jours de pluie, car les enfants pourront se rendre dans une piscine intérieure). Les enfants doivent toujours être chaussés d'espadrilles. Il est recommandé que les vêtements des enfants soient identifiés.
7. Tout objet jugé superflu ou dangereux par l'animateur (trice) sera confisqué et remis à la fin de la journée au parent de l'enfant. Les enfants ne doivent jamais apporter : de l'argent, des jeux et/ou jouets, de l'équipement électroniques, des sandales, des bijoux, des cartes ou autres objets à collectionner, des pointeurs au laser, etc. La direction du Camp de jour n'est pas responsable des objets perdus, vandalisés et/ou volés.
8. Les enfants mangent seulement lors des périodes de collations et à l'heure du dîner.
9. Les enfants ne peuvent quitter le camp de jour pour aller au restaurant, au dépanneur ou ailleurs ; ils doivent toujours avoir leur lunch santé avec eux. Tout comme à l'école que fréquente votre enfant, les aliments contenant des arachides et/ou des noix sont strictement défendus.
10. Étant donné que le camp de jour participe activement au programme Zéro-Déchet, les enfants doivent prendre le temps de bien trier les déchets selon leur nature, que ce soit pour les mettre dans une poubelle, dans un bac de recyclage ou encore dans une compostière.
11. Si votre enfant doit prendre des médicaments, vous devez nous faire parvenir PAR ÉCRIT la posologie à suivre. De plus, le médicament doit être identifié au nom de votre enfant.
12. Pour toutes consignes particulières concernant votre enfant, vous devez les remettre PAR ÉCRIT au coordonnateur(trice).
13. Si votre enfant doit s'absenter ou arriver en retard, vous devez avertir l'animateur responsable du groupe de votre enfant ou le coordonnateur du Camp en laissant, LE PLUS TÔT POSSIBLE, un message au camp de jour ou par courriel.
14. Les enfants qui doivent quitter le Camp de jour avant l'heure de fin des activités prévue au Journal (ou dans les communiqués aux parents) doivent en aviser le moniteur et la direction du Camp de jour par un billet signé des parents. À défaut de quoi, ils ne pourront quitter le Camp qu'à l'heure prévue à l'horaire.
15. Le matériel et les équipements devront être manipulés avec soin afin de pouvoir en profiter tout l'été.
16. Dans les salles de bain, les jeunes utilisent l'eau et le papier hygiénique à bon escient, et non pour inonder les lieux.
17. Au camp Alphonse-Desjardins, les jeunes ne doivent pas jouer avec les deux conteneurs à déchets se trouvant dans la cour de l'école.
18. Au camp Ste-Bernadette, ce dernier se retrouve dans un bel environnement naturel, soit le parc Ste-Bernadette. Les enfants doivent jouir de cette installation tout en y respectant toutes les règles de civisme s'y rattachant.
19. Sur les plans d'eau municipaux et dans toutes les sorties à caractère aquatique, les enfants respectent en tout point les exigences de sécurité émises par les responsables, les sauveteurs et les animateurs(trices). Il va de soi que toutes les règles de civisme usuelles dans les lieux publics doivent être respectées.
20. Tous les enfants de 8-13 ans devront passer un test de nage, lors de leur première visite à la piscine.
21. En transport en commun, les enfants marchent, parlent calmement et respectent toutes les règles de civisme exigées par les animateurs (trices) et les employés de la STM. Dans le métro, les enfants se déplacent le long des murs et en rangs. Lors de l'attente des autobus et du métro, les enfants s'assoient aux endroits indiqués par les animateurs (trices).
22. Sur les lieux de sorties, quels qu'ils soient, les enfants respectent toutes les consignes émises par les responsables et les animateurs (trices), ainsi que toutes les règles usuelles de civisme dans les lieux publics.

## CAS D'INDISCIPLINE :

Bien que les enfants sont en vacances et qu'ils viennent au camp de jour pour avoir du plaisir, ils se doivent de le faire en respectant les règles d'encadrement du camp et celles édictées par l'animateur (trice).

Il est rare que nous ayons à faire face à des cas d'indiscipline majeure, mais si cela devait se présenter, voici la procédure que nous devrions employer (à titre indicatif) :

1. **Avertissement verbal donné à l'enfant par l'animateur (trice) et appel aux parents**
2. **Rencontre entre l'enfant et le coordonnateur (trice) et appel aux parents**
3. **Rencontre entre l'enfant et le coordonnateur (trice) du camp de jour et appel aux parents**
4. **Avis écrit donné à l'enfant par le coordonnateur (trice) et appel aux parents**
5. **Rencontre entre le coordonnateur (trice), l'animateur (trice), l'enfant et les parents**
6. **Expulsion du camp pour un temps déterminé**

*\*En cas d'expulsion, aucun remboursement ne sera effectué.*

*\*\*Nous nous réservons le droit de modifier cette procédure, selon la nature des cas d'indiscipline.*



## INTERVENANT(E) PSYCHOSOCIAL(E)

Le camp de jour embauche un intervenant psychosocial tout au long de l'été. Son rôle est de conseiller et de soutenir les animateurs et les accompagnateurs dans leurs interventions avec les jeunes selon les problématiques et ou les particularités rencontrées. Cette ressource est spécialisée et formée dans le domaine.

Sa présence sert à observer le comportement et attitude des jeunes dans le but de trouver des solutions afin d'intervenir adéquatement auprès de ces jeunes.

Nous voulons nous assurer que tous les jeunes du camp de jour soient bien intégrés et nous voulons éviter les cas d'expulsion du camp de jour.



## JOURNAL HEBDOMADAIRE



Le journal hebdomadaire est affiché en tout temps à l'entrée principale du camp de jour et il est également disponible sur notre site internet au [www.lrcr.qc.ca](http://www.lrcr.qc.ca) dans la section camp de jour. Vous devrez alors cliquer sur le nom du camp de jour désiré et l'onglet journal hebdomadaire vous apparaîtra. Il est de la responsabilité des parents de lire le journal car il renferme plusieurs informations sur le fonctionnement du camp de jour telles que :

- Les heures d'arrivée et de retour au centre lors des activités spéciales ;
- Les jours prévus de piscine ou de jeux d'eau ;
- Des rappels aux parents ;
- La thématique de la semaine, et les lieux des activités.

# PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL (PALIM)

Le camp de jour embauche un intervenant psychosocial tout au long de l'été. Son rôle est de conseiller et de soutenir les animateurs et les accompagnateurs dans leurs interventions avec les jeunes selon les problématiques et ou les particularités rencontrées. Cette ressource est spécialisée et formée dans le domaine.

Sa présence sert à observer le comportement et attitude des jeunes dans le but de trouver des solutions afin d'intervenir adéquatement auprès de ces jeunes.

Nous voulons nous assurer que tous les jeunes du camp de jour soient bien intégrés et nous voulons éviter les cas d'expulsion du camp de jour.

## PROGRAMME TREMPLIN SANTÉ

Tremplin Santé mise sur le jeu et le plaisir pour encourager l'adoption de saines habitudes de vie dans les camps de jour au Québec. Voyez comment bouger plus et manger mieux est facile et amusant dans les camps adhérents.

Ce programme a été mis sur pied pour amener les jeunes à modifier leurs habitudes de vie, tous les milieux qu'ils fréquentent devraient promouvoir l'activité physique et la saine alimentation.

### LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE TREMPLIN SANTÉ SONT LES SUIVANTS :

- Intégrer chaque jour dans la programmation 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à élevée pour chaque jeune.
- Être un modèle auprès des jeunes et des autres membres de l'équipe.
- Faire vivre les saines habitudes de vie par le jeu et dans le plaisir.
- Valoriser les repas 4 sur 4 (contenant les 4 groupes alimentaires).
- Privilégier les récompenses non alimentaires.

Pour obtenir plus d'informations concernant le programme Tremplin Santé ou encore obtenir des trucs et conseils pour aider les jeunes à mener un code de vie plus sain au quotidien, rendez-vous sur le site internet de Tremplin Santé au [www.tremplinsante.ca](http://www.tremplinsante.ca) dans la «Zones parents».

Vous trouverez également sur le site plusieurs idées de recettes santé pour les boîtes à lunch.



**CAMP ADHÉRENT**



## COMMENT NOUS REJOINDRE

Pour toute information concernant les camps de jour ou autres, vous pouvez vous référer en tout temps à notre site internet à l'adresse suivante : **[www.lrcr.qc.ca](http://www.lrcr.qc.ca)**

Vous pouvez également communiquer avec nous en tout temps via notre adresse de courrier électronique : **[info@lrcr.qc.ca](mailto:info@lrcr.qc.ca)**

Lorsque vous communiquez avec nous par téléphone ou par le biais de notre messagerie électronique, afin que nous puissions bien vous servir, veuillez vous assurer de toujours mentionner le nom du camp de jour que fréquente votre enfant car nous avons trois camps de jour, soit, le au camps Alphonse-Desjardins, le camp Masson ou le camp Ste-Bernadette.

Numéros de téléphones et adresses courriels de nos trois Camps de jour :

**Camp de jour Alphonse-Desjardins :**  
**(514) 606-7727 | [campalphonedesjardins@lrcr.qc.ca](mailto:campalphonedesjardins@lrcr.qc.ca)**

**Camp de jour Masson :**  
**(514) 606-2411 | [campmasson@lrcr.qc.ca](mailto:campmasson@lrcr.qc.ca)**

**Camp de jour Sainte-Bernadette :**  
**(514) 606-1961 | [campsaintebernadette@lrcr.qc.ca](mailto:campsaintebernadette@lrcr.qc.ca)**

**Siège social de l'organisme :**  
**(514) 727-5727 | [info@lrcr.qc.ca](mailto:info@lrcr.qc.ca)**



# MERCI À NOS COLLABORATEURS



**Desjardins**

Caisse du Centre-est  
de Montréal

**Québec** 



**Commission scolaire English-Montréal**  
English Montreal School Board



**Commission  
scolaire  
de Montréal**



**ALEXANDRE BOULERICE**  
DÉPUTÉ ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE  
alexandre.boulerice@parl.gc.ca

**Soraya Martinez Ferrada**  
Députée d'Hochelaga  
514-283-2855



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA



ALTERGO



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**GABRIEL NADEAU-DUBOIS**  
DÉPUTÉ DE GOUIN



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**Vincent Marissal**  
Député de Rosemont



Emploi et  
Développement social Canada



Association des  
camps du Québec